

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 907

17 avril 2013

SOMMAIRE

Actech S.A.	43490	Horizon Santé, S.à r.l.	43504
Actor Invest S.A.	43491	Intercosm Investments S.A.	43490
AdriaMedic S.A.	43491	International Trading and Engineering S.A.	43495
Advent Carl Luxembourg Finance S.à r.l.	43495	Joran S.à r.l.	43492
AGP Herr Courtage	43496	Junker Claude S.à r.l.	43492
Ahorn BC	43496	Kansas City Southern International Invest- ments	43492
Albina Holding	43496	Laurfraie Investissement S.A.	43493
Alma S.A.	43494	Le Coast S.A.	43493
A. Menarini Participations Internationales S.A.	43491	Le Coast S.A.	43493
Atalaya Luxco Topco	43511	Lely Holding S.à r.l.	43495
Basler HoldCo S.à r.l.	43490	MCP III Investment S.à r.l.	43492
B.B.H. SPF S.A.	43494	Pah West Europe 2 Sàrl	43497
BCC Eiffel S.à r.l.	43490	Paradisus Finance S.A.	43496
BC Luxco Topco	43511	Picard PIKco S.A.	43491
Belle Ligne S.A.	43494	Roses et Fleures Holding SA	43493
Belle Ligne S.A.	43494	Schneider Invest S.A.	43499
Caldow Investments S.A.	43500	SHBK International S.A.	43497
CanCorpGermany S.à r.l.	43490	SilverStreet Private Equity Strategies So- parfi	43494
Consultim Investissements S.A.	43495	Tenjin-1 Retail (Luxembourg) Holding S.à r.l.	43500
Dreamchamber S.à r.l.	43514	Toadsquare Holding S.à r.l.	43522
FGP XI S.à r.l.	43509	Venus Holding S.A.	43532
FRANKFURT-TRUST Invest Luxemburg AG	43493	White Mountains Investments (Luxem- bourg) S.à r.l.	43533
Garage Muller Lintgen S.A.	43536		
Gebrüder Gillissen PGmbH	43492		
hilco-lux S.A.	43491		

Basler HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 117.112.

Les statuts coordonnés au 30 janvier 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch
Notaire

Référence de publication: 2013031562/11.

(130039197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

BCC Eiffel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 161.197.

Le bilan de la société au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2013031566/12.

(130038750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

CanCorpGermany S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.
R.C.S. Luxembourg B 168.537.

La version abrégée des comptes annuels au 31 décembre 2012 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2013031579/11.

(130039067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

Intercosm Investments S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 27.982.

Les comptes annuels au 30 JUIN 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2013031762/10.

(130039204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

Actech S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4760 Pétange, 6, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 76.192.

Le Bilan abrégé au 31 Décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 mars 2013.

Référence de publication: 2013032147/10.

(130040011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

hilco-lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6440 Echternach, 59, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 103.955.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 7 mars 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013032118/10.

(130039554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

A. Menarini Participations Internationales S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 9.956.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2013.

Référence de publication: 2013032121/10.

(130039680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

Actor Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 56, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 134.109.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013032123/10.

(130039836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

AdriaMedic S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-4384 Ehlerange, 19, ZARE Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 108.893.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2013032125/11.

(130039618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

Picard PIKco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 156.504.

Les comptes annuels audités au 31 mars 2012, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2013.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2013031873/13.

(130038696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

MCP III Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 90.731,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 154.543.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 mars 2013.

Référence de publication: 2013031829/10.

(130038736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

Kansas City Southern International Investments, Société Anonyme.

Siège de direction effectif: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 175.499.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2013.

Référence de publication: 2013031773/10.

(130038724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

Junker Claude S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2342 Luxembourg, 7, rue Poincaré.

R.C.S. Luxembourg B 79.376.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2013031771/10.

(130038626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

Joran S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 131.867.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013031768/10.

(130039053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

Gebrüder Gillessen PGmbH, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-9990 Weiswampach, 1, Kiricheneck.

R.C.S. Luxembourg B 93.716.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 de la société privée à responsabilité limitée, GEBRÜDER GILLESSEN PGMBH, avec siège social à B – 4782 SCHÖNBERG, Backesweg 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 6 mars 2013.

Pour GEBRÜDER GILLESSEN PGmbH

FIDUNORD S.à r.l.

Référence de publication: 2013032352/14.

(130039276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

FRANKFURT-TRUST Invest Luxembourg AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 29.891.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07.03.2013.

Référence de publication: 2013032342/10.

(130039464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

Laurfraie Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 163.418.

Le Bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013032421/10.

(130039736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

Le Coast S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 99.484.

Le Bilan abrégé au 31 Décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2013.

Référence de publication: 2013032422/10.

(130040006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

Le Coast S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 99.484.

Le Bilan abrégé au 31 Décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2013.

Référence de publication: 2013032423/10.

(130040007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

Roses et Fleures Holding SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 79.516.

EXTRAIT

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2013.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013031925/14.

(130038975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

SilverStreet Private Equity Strategies Soparfi, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 167.402.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2013.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2013031376/14.

(130038416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

Alma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 53.191.

Le Bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013032162/10.

(130039735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

B.B.H. SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-4284 Ehlerange, 30, Zare Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 107.405.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013032182/10.

(130039777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

Belle Ligne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 148-150, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 69.344.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013032190/10.

(130039243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

Belle Ligne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 148-150, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 69.344.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013032191/10.

(130039245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

International Trading and Engineering S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 131.501.

Extrait de la résolution adoptée par l'actionnaire unique de la société en date du 25 février 2013:

Le siège social de la société est transféré avec effet au 1^{er} mars 2013 du 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Il est également porté à la connaissance de tous que l'adresse:

- des administrateurs, à savoir Christian Tailleur, James Body, Keimpe Reitsma, a fait l'objet d'un changement d'adresse.
- du commissaire, à savoir TSM Services (Luxembourg) S.à r.l., a fait l'objet d'un changement d'adresse.

La nouvelle adresse est la suivante: 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg

Luxembourg, le 1^{er} mars 2013.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013029877/18.

(130036795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2013.

Lely Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 117.166.

EXTRAIT

En date du 28 février 2013, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Graham Malcolm DALE, en tant que gérant B de la société, est acceptée avec effet au 1^{er} janvier 2013.
- Jouke VAN DER VEER, ayant son adresse au 17 Schaapsdrift, 3739 NE Hollandsche Rading, est nommé gérant A de la société avec effet au 14 février 2013 et ce, pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2013.

Référence de publication: 2013029922/15.

(130036714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2013.

Advent Carl Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 148.035.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2013.

Référence de publication: 2013032126/10.

(130039506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

Consultim Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 127.995.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013032260/10.

(130039962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

Albina Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.
R.C.S. Luxembourg B 105.230.

La version abrégée des comptes annuels au 31 décembre 2011 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2013032159/11.

(130039349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

Ahorn BC, Société Anonyme.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 69, rue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 157.788.

Les comptes annuels au 25/01/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Fiduciaire WBM

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2013032156/13.

(130039652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

AGP Herr Courtage, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4113 Esch-sur-Alzette, 14, rue Victor Ewen.
R.C.S. Luxembourg B 151.305.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2013032154/11.

(130039617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

Paradisus Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 112.367.

Constituée suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 02 décembre 2005, publié au Mémorial Recueil Spécial C n° 487 du 07 mars 2006.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société qui s'est tenue le 29 juillet 2011 à Luxembourg, que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

- Ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016, les mandats suivants:
- * Monsieur Jean FABER, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, administrateur;
- * Monsieur Faride BENTEBBAL, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, administrateur;
- * Mademoiselle Jeanne PIEK, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, administrateur;
- * REVILUX S.A., avec siège social à L-2450 Luxembourg, 17, boulevard Roosevelt, commissaire aux comptes.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2013.

Pour PARADISUS FINANCE S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2013030050/19.

(130036493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2013.

SHBK International S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 106.091.

—
EXTRAIT

Par décision de la société Audit Incorporation & Management Services S.C., domiciliataire de la société SHBK INTERNATIONAL S.A.:

Nous déclarons par la présente la dénonciation avec effet immédiat du siège fixé au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg de la société SHBK INTERNATIONAL S.A. inscrite sous le numéro du RCS Luxembourg B 106.091, déjà notifiée aux administrateurs par lettre recommandée du 28 février 2013.

Luxembourg, le 28 février 2013.

Pour Audit Incorporation & Management Services S.C.

Le domiciliataire

Référence de publication: 2013030126/15.

(130036511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2013.

PAH West Europe 2 Sarl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 165.866.

In the year two thousand and thirteen, on the eighteenth day of January.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Luxembourg, undersigned.

THERE APPEARED:

PFIZER SGPS, LDA, a company incorporated and existing under the laws of Portugal, having its registered address at Lagoas Park, Edificio 10, 2740-271 Porto Salvo, Oeiras, and registered with the Commercial Registry Office of Cascais under the sole registration and corporate number 502869500;

here represented by Mr James MURPHY, attorney at law, professionally residing in Luxembourg by virtue of a proxy, given in Luxembourg on January 18, 2013.

The said proxies, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of PAH WEST EUROPE 2 SARL (the "Company"), a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 51 avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 165866, incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Paul BETTINGEN, notary, residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg, dated December 21, 2011, published in the Mémorial C, number 18416, on February 14, 2012, and the articles of association of the Company have not been modified since the date of incorporation.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The shareholder decides to dissolve and to put the Company into liquidation as of the date of the present deed.

Second resolution

The shareholder decides to appoint, as liquidator of the Company, Mr. Jean Pol Leblon, company director, born on February 25, 1956 in Lodelinsart, Belgium, with professional address at 51 avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, as liquidator, represented here and who declares to accept that mandate.

Third resolution

The shareholders decide that the liquidator shall receive the powers and compensations as determined hereafter.

The liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law").

The liquidator may accomplish all the acts provided for by article 145 of the 1915 Law, without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The liquidator may exempt the registrar of mortgages from proceeding with any automatic registration; renounce all in rem rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove any attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other encumbrance.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The liquidator may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

The liquidator may distribute the Company's assets to the sole shareholder in cash or in kind to its willingness.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form, whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant;

Whereof, the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française

L'an deux mille treize, le dix-huit janvier.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, instrumentant,

A COMPARU

PFIZER SGPS, LDA, une société constituée et régie selon les lois du Portugal, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Portugal, ayant son siège social au Lagoas Park, Edificio 10, 2740-271 Porto Salvo, Oeiras, représenté par Me James Murphy, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, en date du 18 janvier 2013.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le partie comparante est l'associé unique de PAH WEST EUROPE 2 S.À R.L. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 51 avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée selon un acte notarié en date du 21 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 18406, le 14 février 2012 (le «Mémorial») et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165866, et les statuts de la Société n'ont pas été modifiés.

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de dissoudre et de mettre la Société en liquidation en date du présent acte.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de nommer en tant que liquidateur, Monsieur Jean Pol Leblon, administrateur de sociétés, né le 25 février 1956 à Lodelinsart, Belgique, demeurant professionnellement au 51 avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, représenté ici et qui déclare accepter ce mandat.

Troisième résolution

L'associé unique décide que le liquidateur recevra les pouvoirs et rémunérations comme déterminés ci-après.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus ainsi que prévu aux articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»).

Le liquidateur peut accomplir tous les actes visés à l'article 145 de la Loi de 1915, sans demander l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où cette autorisation serait requise.

Le liquidateur peut exempter le registre des hypothèques de faire une inscription automatique; renoncer à tous les droits réels, droits préférentiels, hypothèques, actions en rescision; enlever les charges, avec ou sans paiement de toutes les inscriptions préférentielles ou hypothécaires, transcriptions, charges, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur n'a pas à faire l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dans une étendue et pour une durée qu'il fixera.

Le liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société à l'associé unique en numéraire ou en nature selon sa volonté.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges sous quelque forme incombant à la Société en raison des présentes, est estimé approximativement à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne prenant la parole, l'assemblée est close.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais déclare qu'à la demande du comparant le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date donnée en tête.

Le document ayant été lu au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, le comparant a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: Murphy, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 janvier 2013. Relation: EAC/2013/990. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013027997/108.

(130033576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

Schneider Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 139.987.

L'an deux mille douze, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SCHNEIDER INVEST S.A., ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider, R.C.S. Luxembourg section B numéro B 139.987, constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire prénommé, en date du 9 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1886 du 31 juillet 2008; dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Bob PLEIN, employé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain THILL, employé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les trois mille cent (3.100) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Réduction de la valeur nominale de l'ensemble des actions représentant le capital social via l'émission de nouvelles actions, sans modification du montant du capital social.

2.- Modification afférente de l'article 3 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide de procéder à la réduction de la valeur nominale de l'ensemble des actions de la société de dix Euros (EUR 10) à un centime d'Euro (EUR 0,01) sans modifier le montant du capital social de EUR 31.000 (trente et un mille Euros)

En conséquence, le capital social sera représenté par trois millions cent mille (3.100.000) actions ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune. Les actions nouvellement émises en contrepartie des anciennes actions seront réparties entre les actionnaires existant au pro rata de leur participation actuelle.

Deuxième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000), divisé en trois millions cent mille (3.100.000) actions d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ neuf cents Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Bob PLEIN, Alain THILL, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 janvier 2013. Relation GRE/2013/41. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 22 février 2013.

Référence de publication: 2013026779/54.

(130032564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

Tenjin-1 Retail (Luxembourg) Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: JPY 6.356.250,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 159.213.

Par résolutions prises en date du 21 février 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission de Mario Seris, avec adresse professionnelle au 11, Waldmeisterweg, 8057 Zurich, Suisse, de son mandat de gérant, avec effet au 28 février 2013;

- nomination de Jürg Roth, avec adresse professionnelle au 30, Giesshübelstrasse, 8045 Zurich, Suisse, au mandat de gérant, avec effet au 28 février 2013 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2013.

Référence de publication: 2013031411/15.

(130037808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

Caldow Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 160.848.

In the year two thousand twelve, on the seventeenth day of December.

Before Me Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

Was held the Extraordinary General Meeting of the shareholders of the public limited liability company "CALDOW INVESTMENTS S.A.", a société anonyme having its registered office in L-1840 Luxembourg, 11b, boulevard Joseph II, registered with the trade and companies register of Luxembourg under section B number 160848 by a deed of the undersigned notary on April 29, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 1549 on July 13, 2011.

The meeting was opened at 03.30 p.m. and was presided by Me Serge TABERY, attorney-at-law, residing professionally in Luxembourg, which will be also Scrutineer.

The Chairman appointed as Secretary Ms Estelle MATERA, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

1) The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Ending of the financial year on December 17, 2012 and approval of the of interim accounts for the period from January 1, 2012 to December 17, 2012;

2. Resignation of the directors and of the auditor and discharge granted for their mandates as of the date of radiation of the Company with the Luxembourg Trade and Companies Register;

3. Transfer of the statutory and administrative registered office of the Company from Luxembourg to East 53rd Street, Marbella, Swiss Bank Building, 2nd floor, Panama, Republic of Panama with maintenance of the legal personality of the Company, the change of nationality and the transfer of the registered office not leading to the dissolution nor the creation of a new company, all of this being subject to a suspension clause of registering the Company in Panama;

4. Change of the articles of association so that the Company's articles of association comply with the regulations governing stock corporations pursuant to the provisions of the General Corporation Law of the Republic of Panama and approval of the new articles of association a copy of which is attached, this exhibit constituting part of this resolution;

5. Decision to simultaneously continue the existence of the Company under the jurisdiction of the territory of the Republic of Panama under the name «CALDOW MANAGEMENT S.A.»;

6. Appointment of Mr Edgardo Eloy DIAZ, Mrs Maria VALLARINO A and Mr Fernando A. GIL as new directors; of Mr Edgardo Eloy DIAZ as President, Mrs Maria VALLARINO A as Secretary and Mr Fernando A. GIL as Treasurer;

7. Appointment of Aleman, Cordero, Galindo & Lee domiciled at East 53rd Street, Marbella, Swiss Bank Building, 2nd Floor, Panama, Republic of Panama as registered agent of the Company in the Republic of Panama and authorisation granted to Aleman, Cordero, Galindo & Lee to give notice to the Registrar of Companies in the Republic of Panama that the Articles of Continuation should become effective and perform all formalities in respect of this registered office transfer, special power granted to Mr Andres M. SANCHEZ and Mr John B. FOSTER to approve and sign the new Articles;

8. Miscellaneous.

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, which, signed by the shareholders present and by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time by the registration authority.

The proxies given by the represented shareholders after having been initialled "ne varietur" by the shareholders present, by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

III) The attendance list shows that the whole capital of de Company is present or represented at the present extraordinary general meeting.

IV) The Chairman states that the present meeting is regularly constituted and may validly decide on its agenda. The shareholders present or represented acknowledge and confirm the statements made by the Chairman.

The Chairman then submits to the vote of the members of the meeting the following resolutions, which were all adopted by unanimous vote.

First resolution

The General Meeting decided to end the financial year on December 17, 2012 and to approve the interim accounts for the period from January 1, 2012 to December 17, 2012.

Second resolution

The General Meeting decided to accept the resignation of the directors and of the auditor and to grant them full discharge for their mandates as of the date of radiation of the Company with the Luxembourg Trade and Companies Register.

Third resolution

The General Meeting decided to transfer the statutory and the administrative registered office of the Company from 11b, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg to East 53rd Street, Marbella, Swiss Bank Building, 2nd floor, Panama, Republic of Panama, with maintenance of the legal personality of the company, the change of nationality and the transfer of the registered office not leading to the dissolution nor the creation of a new Company, all of this being subject to a suspension clause of registering the Company in Panama.

The Company shall not keep any branch nor any other legal entity in Luxembourg.

Fourth resolution

The General Meeting decided to change the articles of association so that the Company's articles of association comply with the regulations governing stock corporations pursuant to the provisions of the General Corporation Law of the Republic of Panama and to approve the new articles of association, a copy of which will remain attached to the present deed after having been initialled "ne varietur" by the undersigned notary and the members of the bureau.

Fifth resolution

The General Meeting decided to simultaneously continue the existence of the company under the jurisdiction of the territory of the Republic of Panama under the name «CALDOW MANAGEMENT S.A.».

Sixth resolution

The General Meeting decided to appoint as new directors Mr Edgardo Eloy DIAZ, Mrs Maria VALLARINO A and Mr Fernando A. GIL; as President Mr Edgardo Eloy DIAZ; as Secretary, Mrs Maria VALLARINO A and as Treasurer and Mr Fernando A. GIL.

Seventh resolution

The General Meeting appoints Aleman, Cordero, Galindo & Lee domiciled at East 53rd Street, Marbella, Swiss Bank Building, 2nd Floor, Panama, Republic of Panama as registered agent of the Company in the Republic of Panama and to grant authorisation to Aleman, Cordero, Galindo & Lee to give notice to the Registrar of Companies in the Republic of Panama that the Articles of Continuation should become effective and perform all formalities in respect of this registered office transfer. Special power is granted to Mr Andres M. SANCHEZ and Mr John B. FOSTER to approve and sign the new Articles.

Suspension clause

The General Meeting decided to appoint as attorney Me Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, who is vested with the broadest powers to complete the radiation of the Company with the Luxembourg Trade and Companies Register upon receipt of a registration certificate from the Panama Companies Register.

The above resolutions are taken under the condition of the registration of the Company by the competent Panamanian authorities.

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon adjourned at

Valuation

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at one thousand six hundred thirty four euros (EUR 1,634.-).

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mil douze, le dix-sept décembre.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "CALDOW INVESTMENTS S.A." une société anonyme ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 11b, boulevard Joseph II, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 160848, suivant acte reçu du notaire instrumentant, en date du 29 avril 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1549 du 13 juillet 2011.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 15.30 heures sous la présidence de Maître Serge TABERY, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui exercera également les fonctions de Scrutateur.

Le Président nomme comme Secrétaire Mademoiselle Estelle MATERA, employée privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le Président déclare et requiert le notaire d'acter que:

1) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Clôture de l'exercice social au 17 décembre 2012 et approbation des comptes intérimaires pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 17 décembre 2012;

2. Démission des administrateurs et du commissaire aux comptes et décharge avec effet au jour de la radiation de la Société au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg;

3. Transfert du siège social statutaire et administratif de la Société de Luxembourg à East 53rd Street, Marbella, Swiss Bank Building, 2nd floor, Panama, République de Panama, avec maintien de la personnalité juridique de la société, le changement de nationalité et le transfert du siège ne donnant lieu ni à la dissolution ni à la constitution d'une nouvelle société, le tout sous condition suspensive de l'inscription de la Société auprès du Registre des Sociétés de Panama;

4. Modification des statuts en vue de les adapter conformément aux dispositions régissant les sociétés en accord avec les dispositions de la loi générale sur les sociétés de la République de Panama et approbation des nouveaux statuts dont copie jointe, cette annexe faisant partie intégrante de cette décision;

5. Décision de continuer simultanément l'existence de la Société sous la juridiction du territoire de la République de Panama sous la dénomination «CALDOW MANAGEMENT S.A.»;

6. Désignation de Monsieur Edgardo Eloy DIAZ, Madame Maria VALLARINO A et Monsieur Fernando A. GIL en qualité de nouveaux administrateurs; de Monsieur Edgardo Eloy DIAZ en qualité de Président, Madame Maria VALLARINO A en qualité de Secrétaire et Monsieur Fernando A. GIL en qualité de Trésorier;

7. Désignation de Aleman, Cordero, Galindo & Lee avec siège social à East 53th Street, Marbella, Swiss Bank Building, 2nd Floor, Panama, République de Panama en qualité d'agent domiciliaire de la société dans la République de Panama et autorisation conférée à Aleman, Cordero, Galindo & Lee de notifier au Registre des Sociétés dans la République de Panama de ce que les «statuts de continuation» (Articles of Continuation) deviennent effectifs et d'accomplir toutes formalités liées au transfert du siège social; accord particulier donné à Messieurs Andres M. SANCHEZ et John B. FOSTER pour approuver et signer les nouveaux statuts;

8. Divers.

II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée "ne varietur" par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée. Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, resteront aussi annexées au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est présente ou représentée à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Le Président constate que la présente assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Le Président soumet ensuite au vote des membres de l'assemblée les résolutions suivantes qui ont été toutes prises à l'unanimité des voix.

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de clôturer l'exercice social au 17 décembre 2012 et d'approuver les comptes intermédiaires pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 17 décembre 2012.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale accepte la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes et leur confère pleine et entière décharge pour l'exécution de leurs mandats avec effet au jour de la radiation de la Société au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social statutaire et administratif de la société de Luxembourg au East 53rd Street, Marbella, Swiss Bank Building, 2nd floor, Panama, République de Panama avec maintien de la personnalité juridique de la Société, le changement de nationalité et le transfert de siège ne donnant lieu ni à la dissolution ni à la constitution d'une nouvelle société, le tout sous condition suspensive de l'inscription de la Société au Registre des Sociétés de Panama.

La Société ne maintiendra pas de succursales ni d'autre entité juridique au Luxembourg.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier les statuts en vue de les adopter conformément aux dispositions régissant les sociétés en accord avec les dispositions de la loi générale sur les sociétés de la République de Panama et d'approuver les nouveaux statuts dont copie restera annexée aux présentes après avoir été paraphée «ne varietur» par le notaire instrumentaire et les membres du bureau, cette annexe faisant partie intégrante de cette décision.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale décide de continuer simultanément l'existence de la Société sous la juridiction du territoire de la République de Panama sous la dénomination «CALDOW MANAGEMENT S.A.».

Sixième résolution

L'Assemblée Générale désigne Monsieur Edgardo Eloy DIAZ, Madame Maria VALLARINO A et Monsieur Fernando A. GIL en qualité de nouveaux administrateurs; Monsieur Edgardo Eloy DIAZ en qualité de Président, Madame Maria VALLARINO A en qualité de Secrétaire et Monsieur Fernando A. GIL en qualité de Trésorier.

Septième résolution

L'Assemblée Générale désigne Aleman, Cordero, Galindo & Lee avec siège social à East 53th Street, Marbella, Swiss Bank Building, 2nd Floor, Panama, République de Panama en qualité d'agent domiciliaire de la Société dans la République

de Panama et autorise Aleman, «Cordero, Galindo & Lee» de procéder à toute notification au Registre des Sociétés dans la République de Panama aux fins de rendre les «statuts de continuation» (Articles of Continuation) effectifs et d'accomplir toutes formalités liées au transfert du siège social; accord particulier est donné à Messieurs Andres M. SANCHEZ et John B. FOSTER pour approuver et signer les nouveaux statuts.

Condition suspensive

L'assemblée générale a décidé de désigner comme mandataire le notaire instrumentant, Maître Paul DECKER, prénommé, qui est investi des pouvoirs les plus étendus pour radier la Société dès l'inscription de la Société par les autorités panaméennes compétentes.

Les résolutions ci-dessus sont prises en vertu de l'état de l'enregistrement de la Société par les autorités compétentes du Panama.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée à heures.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ mille six cent trente-quatre euros (1.634,-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée aux comparants à Luxembourg, tous connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. TABERY, E. MATERA, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 décembre 2012. Relation: LAC/2012/60889. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 19 février 2013.

Référence de publication: 2013027687/207.

(130034057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

Horizon Santé, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stumper.

R.C.S. Luxembourg B 164.492.

In the year two thousand twelve, on the thirty first of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Deerfield Private Design International II, L.P., a BVI limited liability company, having its registered office at Bison Court, Road Town, P.O. Box 3460, British Virgin Islands, (the "Sole Partner"),

hereby represented by Mr. Regis Galiotto, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated December 31, 2012.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The party, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the Sole Partner of "Horizon Santé S.à r.l.", a company duly organised and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg as a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 164.492, incorporated by deed enacted by Maître Joseph Elvinger on November 3, 2011, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 3115 dated December 19, 2011 and lastly amended by a deed enacted by Maître Henri Hellinckx on November 22, 2011, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 408 dated February 15, 2012 (the "Company").

II.- The 447,883 (four hundred forty seven thousand eight hundred eighty three) shares having a nominal value of USD 1.00 (one United States Dollars) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Sole Partner expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of convening notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by the amount of USD 219,168.00 (two hundred nineteen thousand one hundred sixty eight United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 447,883.00 (four hundred forty seven thousand eight hundred eighty three United States Dollars) to USD 667,051.00 (six hundred sixty seven thousand fifty one United States Dollars) by the issuance of 219,168 (two hundred nineteen thousand one hundred sixty eight) new class B shares with a nominal value of USD 1.00 (one United States Dollars), subject to the payment of a share premium of USD 876,674.43 (eight hundred seventy six thousand six hundred seventy four United States Dollars and forty three cents) out of which USD 21,916.80 (twenty one thousand nine hundred sixteen United States Dollars and eighty cents) shall be allocated to the legal reserve, the whole to be fully paid up through a contribution in kind;

3. Subscription, intervention of the subscriber and full payment of the 219,168 (two hundred nineteen thousand one hundred sixty eight) new class B shares in favour of the Sole Shareholder by way of contribution in kind;

4. Acceptation by the Managers of the Company;

5. Subsequent amendment of articles 4 and 7 of the by-laws in order to reflect such action;

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

It is resolved that the Sole Partner waives its right to the prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed beforehand on the agenda, considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. The Sole Partner resolves further that all the documentation produced to the meeting has been put at its disposal within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 219,168.00 (two hundred nineteen thousand one hundred sixty eight United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 447,883.00 (four hundred forty seven thousand eight hundred eighty three United States Dollars) to USD 667,051.00 (six hundred sixty seven thousand fifty one United States Dollars) by the issuance of 219,168 (two hundred nineteen thousand one hundred sixty eight) new class B shares with a nominal value of USD 1.00 (one United States Dollars), subject to the payment of a share premium of USD 876,674.43 (eight hundred seventy six thousand six hundred seventy four United States Dollars and forty three cents) out of which USD 21,916.80 (twenty one thousand nine hundred sixteen United States Dollars and eighty cents) shall be allocated to the legal reserve, the whole to be fully paid up through a contribution in kind as described below (the "Contribution").

Third resolution

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Sole Partner of the New Shares and the payment of the Share Premium through the Contribution.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Sole Partner here represented by Mr. Regis Galiotto, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe the New Shares. The issue of the New Shares is also subject to the payment of the Share Premium. The New Shares and the Share Premium have been fully paid up by the Sole Partner through the Contribution.

Description of the Contribution

The Contribution made by the Sole Partner, against issuance of the New Shares and the payment of the Share Premium, is composed of a waiver of an unquestioned claim due for immediate payment, existing against the Company in favour of Deerfield Private Design International II, L.P., for a total amount of USD 1,095,842.43 (one million ninety five thousand eight hundred forty two United States Dollars and forty three cents).

Valuation

The net value of the Contribution amounts to USD 1,095,842.43. Such valuation was approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated December 31, 2012, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the Contribution's existence

A proof of the Contribution has been given to the undersigned notary.

Managers' intervention

Thereupon intervene the current managers of the Company, all of them here represented by virtue of a proxy which will remain here annexed.

Fourth resolution

Acknowledging having been beforehand informed of the extent of their responsibility, legally engaged as managers of the Company by reason of the here above described Contribution, they expressly agree with the description of the Contribution, with its valuation, with the effective irrevocable waiver of claims, and confirm the validity of the subscription and payment. By virtue of the foregoing resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:

- Deerfield Private Design International II, L.P., prenamed, 429,289 class A shares, 221,234 class B shares, 2,066 class C shares, 2,066 class D shares, 2,066 class E shares, 2,066 class F shares, 2,066 class G shares, 2,066 class H shares, 2,066 class I shares and 2,066 class J shares.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend Articles 4 and 7 of the Articles of Association to read as follows:

" **Art. 4.** The Company's subscribed capital is fixed at six hundred sixty seven thousand fifty one United States Dollars (USD 667,051.00), represented by four hundred twenty nine thousand two hundred eighty nine (429,289) class A shares, two hundred twenty one thousand two hundred thirty four (221,234) class B shares, two thousand sixty six (2,066) class C shares, two thousand sixty six (2,066) class D shares, two thousand sixty six (2,066) class E shares, two thousand sixty six (2,066) class F shares, two thousand sixty six (2,066) class G shares, two thousand sixty six (2,066) class H shares, two thousand sixty six (2,066) class I shares and two thousand sixty six (2,066) class J shares with a nominal value of one United States Dollars (USD 1) each.

The subscribed share capital may be changed at any time by decision of the single shareholder or, as the case may be, by decision of the shareholders' meeting deliberating in the same manner provided for amendments to the Articles."

" **Art. 7.** Shares are redeemable by entire class at their nominal value, determined as follows:

Aggregate amount of the sum of all nominal values of shares to be redeemed to which it is added the amount of the distributable profit, divided by the number of shares included in the class to be redeemed, knowing that the nominal value of shares is equal to:

- Class A: 1 USD, aggregate amount of the class:	429,289 USD
- Class B: 1 USD, aggregate amount of the class:	221,234 USD
- Class C: 1 USD, aggregate amount of the class:	2,066 USD
- Class D: 1 USD, aggregate amount of the class:	2,066 USD
- Class E: 1 USD, aggregate amount of the class:	2,066 USD
- Class F: 1 USD, aggregate amount of the class:	2,066 USD
- Class G: 1 USD, aggregate amount of the class:	2,066 USD
- Class H: 1 USD, aggregate amount of the class:	2,066 USD
- Class I: 1 USD, aggregate amount of the class:	2,066 USD
- Class J: 1 USD, aggregate amount of the class:	2,066 USD
Total	<u>667,051 USD</u>

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about two thousand two hundred Euros (2,200.- EUR).

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la version en langue française:

L'an deux mille douze, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Deerfield Private Design International II, L.P., une société établie aux Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Bison Court, Road Town, P.O. Box 3460, British Virgin Islands (l'«Associé Unique»),

ici représentée par Monsieur Regis Galiotto, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 31 décembre 2012.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeure annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

La partie, représentée telle que décrite ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I.- La comparante est l'Associé Unique de la société à responsabilité limitée «Horizon Santé S.à r.l.» ayant son siège social au 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 164.492, constituée suivant acte reçu le 3 novembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3115 du 19 décembre 2011 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Henri Hellinckx reçu le 22 novembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 408 du 15 février 2012 (la «Société»).

II.- Les 447,883 (quatre cent quarante-sept mille huit cent quatre-vingt-trois) parts sociales d'une valeur nominale de 1.00 USD (un Dollar américain) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées et l'assemblée peut valablement décider de tous les points de l'ordre du jour sur lesquels l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation préalable;

2. Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de 219,168.00 USD (deux cent dix-neuf mille cent soixante-huit Dollars américains) pour le porter de son montant actuel de 447,883.00 USD (quatre cent quarante-sept mille huit cent quatre-vingt-trois Dollars américains) à 667,051.00 USD (six cent soixante-sept mille cinquante et un Dollars américains), par l'émission de 219,168 (deux cent dix-neuf mille cent soixante-huit) nouvelles parts sociales de classe B d'une valeur nominale de 1.00 USD (un Dollar américain) chacune, moyennant paiement d'une prime d'émission globale de 876,674.43 USD (huit cent soixante-seize mille six cent soixante-quatorze Dollars américains et quarante-trois cents), dont 21,916.80 USD (vingt et un mille neuf cent seize Dollars américains et quatre-vingts cents) sont alloués à la réserve légale de la Société;

3. Souscription, intervention du souscripteur et libération de 219,168 (deux cent dix-neuf mille cent soixante huit) nouvelles parts sociales de classe B par un apport en nature;

4. Acceptation par les gérants de la Société;

5. Modification afférente des articles 4 et 7 des statuts de la Société;

6. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique renonce à ses droits de convocation, reconnaît avoir été suffisamment informé au préalable sur les points portés à l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et accepte dès lors de délibérer et de voter les points portés à l'ordre du jour. L'Associé Unique décide ensuite que toute la documentation présentée lors de l'assemblée a été mise à sa disposition endéans une période suffisante pour lui permettre d'examiner attentivement chaque document.

Deuxième résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de 219,168.00 USD (deux cent dix-neuf mille cent soixante-huit Dollars américains) pour le porter de son montant actuel de 447,883.00 USD (quatre cent quarante-sept mille huit cent quatre-vingt-trois Dollars américains) à 667,051.00 USD (six cent soixante-sept mille cinquante et un Dollars américains), par l'émission de 219,168 (deux cent dix-neuf mille cent soixante-huit) nouvelles parts sociales de classe B d'une valeur nominale de 1.00 USD (un Dollar américain) chacune, moyennant paiement d'une prime d'émission globale de 876,674.43 USD (huit cent soixante-seize mille six cent soixante-quatorze Dollars américains et quarante-trois cents), dont 21,916.80 USD (vingt et un mille neuf cent seize Dollars américains et quatre-vingts cents) sont alloués à la réserve légale de la Société, le tout intégralement libéré par un apport en nature tel que décrit ci-dessous.

Troisième résolution

Il est décidé d'admettre la souscription des 219,168 (deux cent dix-neuf mille cent soixante-huit) nouvelles parts sociales de classe B par l'Associé Unique.

Intervention - Souscription - Libération

Intervient ensuite l'Associé Unique, ici représenté par Monsieur Regis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, qui déclare souscrire les nouvelles parts sociales dans la Société et de les payer entièrement par

L'Apport. Les Nouvelles Parts Sociales et la Prime d'Emission ont été entièrement payées par l'Associé Unique au moyen de l'Apport.

Description de l'Apport

L'Apport réalisé par l'Associé Unique, en contrepartie de l'émission de parts sociales nouvelles et le paiement d'une prime d'émission, est composé de la renonciation à une créance certaine, liquide et exigible, existant à charge de la Société au profit de l'Associé Unique pour un montant total de 1,095,842.43 USD.

Valorisation

L'Associé Unique déclare que cet apport en nature existe réellement et que sa valeur est au moins égale à l'augmentation de capital.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée au notaire instrumentant.

Intervention des gérants

Sont alors intervenus les gérants de la Société, ici représentés en vertu d'une procuration qui restera ci-annexée.

Quatrième résolution

Reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagés en leur qualité de gérants de la Société à raison de l'apport en nature ci-avant décrit, ils marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation, sur la renonciation à une créance effectuée et confirment la validité des souscriptions et libération.

En vertu des résolutions qui précèdent, le capital social est maintenant souscrit comme suit:

- Deerfield Private Design International II, L.P., prénommée, 429,289 parts sociales de classe A, 221,234 parts sociales de classe B, 2,066 parts sociales de classe C, 2,066 parts sociales de classe D, 2,066 parts sociales de classe E, 2,066 parts sociales de classe F, 2,066 parts sociales de classe G, 2,066 parts sociales de classe H, 2,066 parts sociales de classe I et 2,066 parts sociales de classe J

Cinquième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier les articles 4 et 7 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** Le capital social de la Société est fixé à six cent soixante-sept mille cinquante et un Dollars américains (667,051 USD), représenté par 429,289 parts sociales de classe A, 221,234 parts sociales de classe B, 2,066 parts sociales de classe C, 2,066 parts sociales de classe D, 2,066 parts sociales de classe E, 2,066 parts sociales de classe F, 2,066 parts sociales de classe G, 2,066 parts sociales de classe H, 2,066 parts sociales de classe I et 2,066 parts sociales de classe J avec une valeur nominale d'un Dollar américain (1 USD) chacune.

Le capital social souscrit pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts"

' **Art. 7.** Les parts sociales sont rachetables par classe entière à la valeur nominale déterminée de la manière suivante:

Montant total de la somme des valeurs nominales de chaque action additionné du montant des réserves distribuables, divisé par le nombre d'actions constituant la classe, en sachant que la valeur nominale des parts équivaut à:

- Classe A: USD 1, montant total de la classe:	429,289 USD
- Classe B: USD 1, montant total de la classe:	221,234 USD
- Classe C: USD 1, montant total de la classe:	2,066 USD
- Classe D: USD 1, montant total de la classe:	2,066 USD
- Classe E: USD 1, montant total de la classe:	2,066 USD
- Classe F: USD 1, montant total de la classe:	2,066 USD
- Classe G: USD 1, montant total de la classe:	2,066 USD
- Classe H: USD 1, montant total de la classe:	2,066 USD
- Classe I: USD 1, montant total de la classe:	2,066 USD
- Classe J: USD 1, montant total de la classe:	2,066 USD
Total	<u>667,051 USD</u>

Coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cette augmentation de capital, ont été estimés à deux mille deux cents Euros (2.200.- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 janvier 2013. Relation: LAC/2013/683. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2013.

Référence de publication: 2013027181/249.

(130032655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

FGP XI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 158.529.

In the year two thousand and thirteen, on the eighteenth day of January,

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg;

There appeared:

1) Freo Germany II Partners (SCA) SICAR, an investment company in risk capital (société d'investissement en capital à risque), formed as a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions), registered with the Luxembourg register for commerce and trade under number R.C.S. Luxembourg B 123.906, having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg, duly represented by its managing general partner Freo Investment Management S.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée), having its registered office at EBBC 6D, route de Treves L-2633 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 123.898 with a share capital of EUR 12,600,

duly represented by Jeannette Vaude-Perrin, Maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 9 January 2013 in Luxembourg.

2) Goethe Platz B.V., a private limited company, incorporated and existing under the laws of the Netherlands, having its registered office at Locatellikade 1, NL-1076 AZ Amsterdam, registered with the Chamber of Commerce Amsterdam under number 52082334,

duly represented by Jeannette Vaude-Perrin, Maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 18 January 2013 in Luxembourg.

The proxies, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

The appearing parties are the shareholders (the "Shareholders") of FGP XI S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, which is registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under number B 158.529, with a share capital of EUR 12,600 (the "Company"),

The appearing parties, representing the entire share capital of the Company, then reviewed the following agenda (the "Agenda"):

Agenda

1. Increase of the number of shares and related decrease of the relevant nominal value per share in the capital of the Company;

2. Subsequent amendment of article 5.1 of the articles of incorporation which shall read as follows:

" 5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand six hundred Euro (EUR 12,600.-) represented by twelve thousand six hundred (12,600) shares in a registered form with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) all subscribed and fully paid-up."; and

3. Miscellaneous.

Further to the review of the different items composing the Agenda, the Shareholders requested the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to increase the number of shares from one hundred twenty six (126) to twelve thousand six hundred (12,600) and decrease the relevant nominal value per share from one hundred Euro (EUR 100.-) to one Euro (EUR 1.-) in the capital of the Company.

Second resolution:

Further to the adoption of the foregoing resolution, the Shareholders resolve that article 5.1 of the articles of incorporation of the Company shall be amended in order to henceforth read as follows:

" **5.1.** The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand six hundred Euro (EUR 12,600.-) represented by twelve thousand six hundred (12,600) shares in a registered form with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) all subscribed and fully paid-up."

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a German version and that in case of discrepancies between the English and the German version, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing persons, which proxyholder signed together with us, the notary, this original notarial deed.

Deutsche Uebersetzung des vorstehenden Textes

Am achtzehnten Tag des Monats Januar im Jahre zweitausenddreizehn,
ist vor dem unterzeichnenden Notar Francis Kessler, mit Amtssitz in Esch-sur-Alzette, im Großherzogtum Luxemburg,

ERSCHIENEN:

1) Freo Germany II Partners (SCA) SICAR, eine Investmentgesellschaft zur Anlage in Risikokapital (société d'investissement en capital à risque), gegründet als Kommanditgesellschaft auf Aktien (société en commandite par actions), eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B123.906, mit Gesellschaftssitz in 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxemburg, rechtmässig vertreten durch seinen geschäftsführenden Komplementär Freo Investment Management S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), mit Gesellschaftssitz in EBBC 6D, route de Trêves, L-2633 Senningerberg eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 123.898 und mit einem Stammkapital in Höhe von EUR 12.600,

hier vertreten durch Jeannette Vaude-Perrin, Maître en droit, mit Geschäftsadresse in Luxemburg, aufgrund der Vollmacht, welche in Luxemburg am 9 Januar erteilt wurde;

2) Goethe Platz B.V., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, gegründet und bestehend nach dem Recht der Niederlande, mit Gesellschaftssitz in Locatellikade 1, NL-1076 AZ Amsterdam, eingetragen im Handelsregister Amsterdam unter der Nummer 52082334,

hier vertreten durch Jeannette Vaude-Perrin, Maître en droit, mit Geschäftsadresse in Luxemburg, aufgrund der Vollmacht, welche in Luxemburg, am 18 Januar 2013 erteilt wurde.

Besagte Vollmachten, welche von dem erschienenen Bevollmächtigten und dem unterzeichnenden Notar unterzeichnet wurden, werden der vorliegenden Urkunde beigelegt, um diese später bei der Registrierungsbehörde einzureichen.

Die erschienenen Parteien sind die Gesellschafter (die "Gesellschafter") der FGP XI S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), gegründet und bestehend nach Luxemburger Recht, mit Gesellschaftssitz in 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 158.529 und mit einem Stammkapital in Höhe von EUR 12.600 (die "Gesellschaft").

Die erschienenen Parteien vertreten das gesamte Gesellschaftskapital und haben die nachfolgende Tagesordnung zur Kenntnis genommen (die "Tagesordnung"):

Tagesordnung

1. Erhöhung der Anzahl der Gesellschaftsanteile und dementsprechende Reduzierung des Nominalwertes pro Gesellschaftsanteil im Kapital der Gesellschaft;

2. Nachfolgende Änderung des Artikel 5.1 der Satzung, welcher wie folgt lauten soll:

„ **5.1.** Das Kapital der Gesellschaft ist auf zwölftausendsechshundert Euro (EUR 12.600,-) festgelegt, eingeteilt in (12.600) Namensanteile mit einem Nominalwert von je in Euro (EUR 1.-); alle Gesellschaftsanteile wurden gezeichnet und vollständig eingezahlt." und

3. Diverses.

Nach Kenntnisnahme der verschiedenen Tagesordnungspunkte haben die Gesellschafter den unterzeichnenden Notar ersucht, folgende Beschlüsse zu beurkunden:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschließen die Zahl der Gesellschaftsanteile von einhundertsechszwanzig (126) auf zwölftausendsechshundert (12.600) zu erhöhen und den Nominalwert pro Gesellschaftsanteil von einhundert Euro (EUR 100,-) auf ein Euro (1,-) zu reduzieren.

Zweiter Beschluss

Als Folge des vorhergehenden Beschlusses, haben die Gesellschafter beschlossen, Artikel 5.1 der Satzung der Gesellschaft dementsprechend zu ändern, so dass dieser von nun an wie folgt lautet:

„ **5.1.** Das Kapital der Gesellschaft ist auf zwölftausendsechshundert Euro (EUR 12.600,-) festgelegt, eingeteilt in (12.600) Namensanteile mit einem Nominalwert von je in Euro (EUR 1.-); alle Gesellschaftsanteile wurden gezeichnet und vollständig eingezahlt.“

Der unterzeichnende Notar, welcher der englischen Sprache im Verständnis und im Sprachgebrauch mächtig ist, erklärt hiermit, dass auf Anfrage der erschienenen Parteien die Urkunde in englischer Sprache, gefolgt von einer deutschen Übersetzung, verfasst wurde, und im Falle einer Abweichung zwischen dem englischen und deutschen Text, die englische Fassung maßgeblich sein soll.

Um dieses zu beurkunden wurde diese notarielle Urkunde am vorgenannten Tag in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg aufgenommen.

Nachdem das Dokument dem Bevollmächtigten der erschienenen Parteien vorgelesen wurde, wurde dieses von diesen erschienenen Parteien und dem unterzeichnenden Notar unterschrieben.

Signé: Vaude-Perrin, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 janvier 2013. Relation: EAC/2013/1087. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013027776/122.

(130033853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

**Atalaya Luxco Topco, Société en Commandite par Actions,
(anc. BC Luxco Topco).**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 173.107.

In the year two thousand and thirteen, on the sixth day of February.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held the extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of BC Luxco Topco, a société en commandite par actions incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9a rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 173107 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 27 November 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3004 on 12 December 2012. The articles of incorporation of the Company were amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, on 4 December 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3110 on 31 December 2012.

The Meeting is chaired by Mr. Régis Galiotto, with professional address in Luxembourg (the "Chairman").

The Chairman appoints Mrs. Solange Wolter-Schieres, with professional address in Luxembourg, as secretary of the Meeting (the "Secretary").

The Meeting elects Mrs. Johanna Wittek, with professional address in Luxembourg, as scrutineer of the Meeting (the "Scrutineer").

(The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to as the "Board of the Meeting").

All the shareholders are present or represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list which will remain attached to the present deed after having been signed by the appearing parties and the notary.

The proxies of the shareholders represented at the present Meeting will also remain attached to the present deed and signed by all the parties.

The Board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to record that:

I. the one hundred million (100,000,000) class A1 ordinary shares, the one hundred million (100,000,000) class A2 ordinary shares and the one hundred (100) management shares of the Company, in registered form, having a par value of one cent (EUR 0.01), representing the entire share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. the agenda of the Meeting is as follows:

1. Change the name of the Company from "BC Luxco Topco" to "Atalaya Luxco Topco".

2. Acknowledgement of the change of the name of the general partner of the Company from "BC Luxco" to "Atalaya Luxco".

3. Amendment of article 1, the first paragraph of article 6 and the first paragraph of article 11 of the articles of association of the Company in order to reflect the change of name of the Company and the change of name of the general partner.

4. Removal of PricewaterhouseCoopers as independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) and appointment of Ernst & Young, a société anonyme, having its registered office at L-5365 Munsbach, 7, rue Gabriel Lippmann, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 47.771 as independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) until the annual general meeting resolving on the approval of the annual accounts of the Company for its first financial year.

5. Miscellaneous.

III. The shareholders of the Company present or represented have perfect knowledge of the agenda of the Meeting which has been communicated to them previously.

The Meeting, after deliberation, unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to change the name of the Company from "BC Luxco Topco" to "Atalaya Luxco Topco".

Second resolution

The Meeting resolves to acknowledge that the general partner of the Company, being Atalaya Luxco, has changed its name from "BC Luxco" to "Atalaya Luxco".

Third resolution

As a consequence of the above resolutions, article 1, the first paragraph of article 6 and the first paragraph of article 11 of the articles of association of the Company are amended and shall now read as follows:

" **Art. 1.** There exists a company in the form of a société en commandite par actions under the name of Atalaya Luxco Topco (the "Company") which shall be governed by the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law") and by the present articles of association."

" **Art. 6.** The Company has a subscribed share capital of two million and one euro (EUR 2,000,001.-) divided into one hundred million (100,000,000) class A 1 ordinary shares (the "A1 Ordinary Shares"), one hundred million (100,000,000) class A2 ordinary shares (the "A2 Ordinary Shares") and one hundred (100) management shares (the "Management Shares") with a par value of one cent (EUR 0.01) each. The Management Shares shall be held by Atalaya Luxco, as unlimited shareholder (actionnaire commandité)."

" **Art. 11.** The Company shall be managed by Atalaya Luxco, aforementioned (herein referred to as the "Manager")."

Fourth resolution

The Meeting resolves to remove PricewaterhouseCoopers, a co-operative company with limited liability (société cooperative), having its registered office at 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg, from its mandate of independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) of the Company with immediate effect. The Meeting further resolves to appoint Ernst & Young, a société anonyme, having its registered office at 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 47.771 as independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) of the Company until the annual general meeting resolving on the approval of the annual accounts of the Company for its first financial year.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille treize, le six février.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée») des actionnaires de BC Luxco Topco, une société en commandite par actions constituée selon les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social au 9a, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173107 (la «Société»), constituée selon un acte du notaire soussigné en date du 27 novembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3004 en date du 12 décembre 2012. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 4 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3110 en date du 31 décembre 2012.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Régis Galiotto, demeurant professionnellement à Luxembourg (le «Président»).

Le Président nomme Madame Solange Wolter-Schieres, demeurant professionnellement à Luxembourg en tant que secrétaire de l'Assemblée (le «Secrétaire»).

L'Assemblée élit Madame Johanna Wittek, demeurant professionnellement à Luxembourg en tant que scrutateur (le «Scrutateur»).

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur sont collectivement dénommés le «Conseil de l'Assemblée».

Tous les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions qu'ils détiennent figurent sur une liste de présence qui restera annexée au présent acte après avoir été signée par les parties comparantes et le notaire.

Les procurations des actionnaires représentés à l'Assemblée et signées par toutes les parties resteront également annexées au présent acte.

Le Conseil de l'Assemblée ayant ainsi été constitué, le Président déclare et demande au notaire instrumentant d'acter que:

I. Les cent millions (100.000.000) actions ordinaires de classe A1, les cent millions (100.000.000) actions ordinaires de classe A2 et les cent (100) actions de commandité de la Société, nominatives, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont dûment représentées à cette Assemblée de sorte que l'Assemblée est valablement constituée et peut délibérer sur les points de l'ordre du jour reproduits ci-dessous.

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Changement de la dénomination sociale de la Société de «BC Luxco Topco» en «Atalaya Luxco Topco»;
2. Constatation du changement de dénomination sociale de l'actionnaire commandité de «BC Luxco» à «Atalaya Luxco»;

3. Modification de l'article 1, du premier paragraphe de l'article 6 et du premier paragraphe de l'article 11 des statuts de la Société afin de refléter le changement de dénomination sociale de la Société et le changement de dénomination sociale de l'actionnaire commandité;

4. Révocation de PricewaterhouseCoopers en tant que réviseur d'entreprises agréé et nomination de Ernst & Young, une société anonyme, ayant son siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47.771 en tant que réviseur d'entreprises agréé jusqu'à l'assemblée générale annuelle se prononçant sur l'approbation des comptes annuels de la Société pour son premier exercice financier; et

5. Divers.

III. les actionnaires de la Société présents ou représentés ont parfaite connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée qui leur a été communiqué par avance.

L'Assemblée, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de changer la dénomination sociale de la Société de «BC Luxco Topco» en «Atalaya Luxco Topco».

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de constater que l'actionnaire commandité, Atalaya Luxco, a changé sa dénomination sociale de «BC Luxco» à «Atalaya Luxco».

Troisième résolution

Suite aux résolutions ci-dessus, l'article 1, le premier paragraphe de l'article 6 et le premier paragraphe de l'article 11 des statuts de la Société sont modifiés et auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}**. Il est formé une société en commandite par actions sous la dénomination de Atalaya Luxco Topco (la "Société"), qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.»

« **Art. 6.** La Société a un capital souscrit de deux millions un euros (EUR 2.000.001) représenté par cent millions (100.000.000) actions ordinaires de classe A1 ("Actions Ordinaires A1"), cent millions (100.000.000) actions ordinaires de classe A2 ("Actions Ordinaires A2") et cent (100) actions de commandité ("Actions de Commandité"), ayant une valeur

nominale dun centime d'euro (EUR 0.01) chacune. Les Actions de Commandité seront détenues par Atalaya Luxco, une société à responsabilité limitée, en tant qu'actionnaire commandité.»

« **Art. 11.** La Société sera administrée par Atalaya Luxco, prénommée (ci-après le "Gérant").»

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de révoquer PricewaterhouseCoopers, une société coopérative, ayant son siège social au 400 Route d'Esch, L-1471 Luxembourg, de son mandat de réviseur d'entreprises agréé de la Société avec effet immédiat. L'Assemblée décide, en plus, de nommer Ernst & Young, une société anonyme, ayant son siège social à 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) sous le numéro B 47.771 comme réviseur d'entreprises agréé de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle se prononçant sur l'approbation des comptes annuels de la Société pour son premier exercice financier.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, S. WOLTER, J. WITTEK et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 février 2013. Relation: LAC/2013/6933. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 25 février 2013.

Référence de publication: 2013027640/160.

(130034114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

Dreamchamber S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 300.000,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 175.379.

— STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twelfth of February.

Before Us, Maître Joseph ELVINGER, civil law notary residing in Luxembourg, acting in replacement of her colleague, Maître Martine SCHAEFFER, civil law notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, momentarily absent and who will remain the depositary of the present deed.

THERE APPEARED:

Mr. Paul Chambers, born on 1st March 1966 in Wolverhampton (United Kingdom), with professional address at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg,

duly represented by Mister Gianpiero SADDI, private employee, residing professionally at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, in Luxembourg on February 4th, 2013, which, initialed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereinabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), which is hereby incorporated:

Art. 1. Corporate form. There is formed a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated August 10th, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 and 11.2 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Denomination. The Company will have the denomination “Dreamchamber S.à r.l.”.

Art. 5. Registered office.

5.1 The registered office is established in the municipality of Luxembourg-City.

5.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

5.3 The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the sole manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of manager.

5.4 The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share Capital - Shares.

6.1 - Subscribed Share Capital

6.1.1 The Company’s corporate capital is fixed at EUR 300,000 (three hundred thousand Euros) represented by 300 (three hundred) shares (parts sociales) of EUR 1,000 (one thousand Euros) each, all fully subscribed and entirely paid up.

6.1.2 At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company (société unipersonnelle) in the meaning of Article 179 (2) of the Law. In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the single shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 - Modification of Share Capital

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the general shareholders’ meeting, in accordance with Article 8 of these Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

6.3 - Profit Participation

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.4 - Indivisibility of Shares

Towards the Company, the Company’s shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5 - Transfer of Shares

6.5.1 In case of a single shareholder, the Company’s shares held by the single shareholder are freely transferable.

6.5.2 In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of Article 189 and 190 of the Law.

6.5.3 Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

6.5.4 Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

6.5.5 The company may proceed to the repurchase of its own shares in compliance with legal requirements.

6.6 - Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders’ register in accordance with Article 185 of the Law.

Art. 7. Management.

7.1 - Appointment and Removal

7.1.1 The Company is managed by a sole manager or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.1.2 The manager(s) is/are appointed by the general meeting of shareholders.

7.1.3 A manager may be dismissed ad nutum with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

7.1.4 The sole manager and each of the members of the board of managers shall not be compensated for his/their services as manager, unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders. The Company shall reimburse any manager for reasonable expenses incurred in the carrying out of his office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings on the board, in case of plurality of managers.

7.2 - Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

7.3 - Representation and Signatory Power

7.3.1 In dealing with third parties as well as in justice, the sole manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this Article 7.3 shall have been complied with.

7.3.2 The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of manager, by the sole signature of any member of the board of managers.

7.3.3 The sole manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

7.3.4 The sole manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

7.4 - Chairman, Vice-Chairman, Secretary, Procedures

7.4.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

7.4.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

7.4.3 No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or email, of each member of the board of managers of the Company.

7.4.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

7.4.5 The board of managers may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of managers and of the shareholders.

7.4.6 The resolutions of the board of managers shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate book of the Company.

7.4.7 Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any manager.

7.4.8 The board of managers can discuss or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at the meeting of the board of managers.

7.4.9 In case of plurality of managers, resolutions shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting.

7.4.10 Circular resolutions of the board of managers' can be validly taken if approved in writing and signed by all managers in person. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax, e-mail, telegram or telex. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings, duly convened.

7.4.11 Resolutions in writing approved and signed by all managers' shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

7.4.12 Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

7.5 - Liability of Managers

Any manager assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

Art. 8. General shareholders' meeting.

8.1 The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

8.2 In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

8.3 However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality of the Company, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

8.4 The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 9. Annual general shareholders' meeting.

9.1 Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the first day of June at 10:00 A.M.

9.2 If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the sole manager, or in case of plurality of managers', the board of managers', exceptional circumstances so require.

Art. 10. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 11. Fiscal Year - Annual Accounts.

11.1 - Fiscal Year

The Company's fiscal year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

11.2 - Annual Accounts

11.2.1 At the end of each fiscal year, the sole manager), or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

11.2.2 Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with Article 200.

Art. 12. Distribution of profits.

12.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

12.2 The shareholders determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward.

12.3 Subject to article 12.2, interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the board of managers;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the board of managers within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

Art. 13. Dissolution - Liquidation.

13.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

13.2 Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles.

13.3 At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 14. Reference to the Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Art. 15. Modification of Articles. The Articles may be amended from time to time, and in case of plurality of shareholders, by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Transitional dispositions

The first fiscal year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31st, 2013.

Subscription

The Articles having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the entire share capital as follows:

Mr. Paul Chambers, prenamed	300 shares
Total:	300 shares

All the shares have been paid-up to the extent of one hundred per cent (100%) by payment in cash, so that the amount of EUR 300,000 (three hundred thousand Euros) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Estimate of Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 2.100,- (two thousand one hundred Euro).

Resolutions of the Sole Shareholder

The above named party, representing the entire subscribed capital has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has taken the following resolutions by unanimous vote:

1. The Company's address is fixed at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.
2. The following has been elected as sole manager of the Company for an indefinite period:

- Mr. Paul Chambers, Chartered accountant (Expert-comptable), born on 1st March 1966, in Wolverhampton, (United Kingdom), with professional address at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le douze février.

Par-devant Nous, Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, momentanément absente, laquelle restera le dépositaire de la présente minute.

A COMPARU:

M. Paul Chambers, ayant son adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, né le 1^{er} mars 1966 à Wolverhampton (Royaume-Uni), ici représenté par Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, à Luxembourg le 4 février 2013, laquelle, paraphée «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 11.2, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Objet social. L'objet de la Société est de prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations et de reconnaissances de dettes.

D'une façon générale, elle peut accorder une assistance directe ou indirecte aux sociétés affiliées ou aux sociétés du groupe, prendre toutes mesures de contrôle et/ou de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société aura la dénomination: «Dreamchamber S.à r.l.».

Art. 5. Siège social.

5.1 Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg-Ville.

5.2 Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

5.3 L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

5.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital Social - Parts Sociales.

6.1 - Capital Souscrit et Libéré

6.1.1 Le capital social est fixé à 300.000,- EUR (trois cent mille euros) représenté par 300 (trois cents) parts sociales d'une valeur nominale de 1.000,- EUR (mille euros), toutes entièrement souscrites et libérées.

6.1.2 A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 - Modification du Capital Social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3 - Participation aux Profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.4 - Indivisibilité des Parts Sociales

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 - Transfert de Parts Sociales

6.5.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

6.5.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.5.3 Les parts sociales ne peuvent être transmises *inter vivos* à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

6.5.4 Les transferts de parts sociales doivent s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Les transferts ne peuvent être opposables à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de leur notification à la Société ou de leur acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

6.5.5 La Société pourra racheter ses parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

6.6 - Enregistrement des Parts Sociales

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 7. Management.

7.1 - Nomination et Révocation

7.1.1 La Société est gérée par un gérant unique ou par plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

7.1.2 Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés.

7.1.3 Un gérant pourra être révoqué *ad nutum* avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les associés.

7.1.4 Le gérant unique et chacun des membres du conseil de gérance n'est ou ne seront pas rémunéré(s) pour ses/ leurs services en tant que gérant, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des associés. La Société pourra rembourser tout gérant des dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de son mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenus lors de la participation à des réunions du conseil de gérance, en cas de pluralité de gérants.

7.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

7.3 - Représentation et Signature Autorisée

7.3.1 Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et sous réserve du respect des termes du présent article 7.3.

7.3.2 La Société est engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants par la seule signature d'un des membres du conseil de gérance.

7.3.3 Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

7.3.4 Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.4 - Président, Vice-Président, Secrétaire, Procédures

7.4.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

7.4.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence sera mentionnée brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

7.4.3 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit, soit en original, par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique, de tout membre du conseil de gérance de la Société.

7.4.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

7.4.5 Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des associés.

7.4.6 Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui, signés par le président et le secrétaire ou par un notaire, seront déposées dans les livres de la Société.

7.4.7 Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un quelconque gérant.

7.4.8 Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

7.4.9 En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion.

7.4.10 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

7.4.11 Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise lors d'une réunion du conseil de gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts.

7.4.12 Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par «conférence call» via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

7.5 - Responsabilité des Gérants

Tout gérant ne contracte en raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 8. Assemblée générale des associés.

8.1 L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

8.2 En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

8.3 Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

8.4 La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés.

9.1 Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le premier jour du mois de juin à 10:00 heures.

9.2 Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif du gérant unique ou en cas de pluralité du conseil de gérance, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 10. Vérification des comptes. Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

Art. 11. Exercice Social - Comptes Annuels.

11.1 - Exercice Social

L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

11.2 - Comptes Annuels

11.2.1 A la fin de chaque exercice social, le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

11.2.2 Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaire(s) établi conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 12. Distribution des profits.

12.1 Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social.

12.2 Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent décider du paiement d'un dividende, affecter le solde à un compte de réserve ou le reporter.

12.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le conseil de gérance;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le conseil de gérance dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

Art. 13. Dissolution - Liquidation.

13.1 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

13.2 Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts.

13.3 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 14. Référence à la Loi. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

Art. 15. Modifications des Statuts. Les présents Statuts pourront être à tout moment modifiés par l'assemblée des associés selon le quorum et conditions de vote requis par les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2013.

Souscription

Les Statuts ainsi établis, les parties qui ont comparu déclarent souscrire le capital comme suit:

M. Paul Chambers, prénommé	300 parts sociales
Total:	300 parts sociales

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par paiement en espèces de sorte que la somme de 300.000,- EUR (trois cent mille euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ 2.100,- EUR (deux mille cent euros).

Résolution de l'associé unique

Le comparant préqualifié, représentant la totalité du capital souscrit, s'est ensuite constitué en assemblée générale extraordinaire et a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la Société est fixée au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.
2. Est nommé en tant que gérant unique de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Paul Chambers, Expert-comptable, né le 1^{er} mars 1966 à Wolverhampton (Royaume-Uni), ayant son adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que les comparants ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête desdits comparants, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Saddi et J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, Actes Civils, le 18 février 2013. LAC/2013/7291. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2013.

Référence de publication: 2013027054/450.

(130032697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

Toadsquare Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 175.456.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fifth day of January.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg) who will keep the original of this deed.

Appears:

Jane Hrouda, Pod Lipkami 1409/20, Smichov, Praha 5, 15000, Czech Republic, here duly represented by Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; and

Christopher Quinn Rangé, Pod Lipkami 1409/20, Smichov, Praha 5, 15000, Czech Republic, here duly represented by Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, residing professionally at Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, in the capacity of which they acts, have requested the notary to draw up the following articles of association (the "Articles") of a "société à responsabilité limitée" which such parties declare to incorporate.

Name - Object - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company (the "Company"), governed by the present Articles and by current Luxembourg laws (the "Law"), in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, in particular by the law of 18 September 1933 and of 28 December 1992 on "sociétés à responsabilité limitée".

Art. 2. The Company's name is "Toadsquare Holding S.à r.l."

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises and to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases, options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licenses, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial, cost sharing arrangements and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belongs to the same group of companies as the Company any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the board of managers or the sole manager (as the case may be).

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers or the sole manager (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers or the sole manager (as the case may be) of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

Capital - Share

Art. 8. The Company's share capital is set at USD 82,000 (eighty-two thousand United States Dollars), represented by 82,000 (eighty-two thousand) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

Art. 9. Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore, the provisions of articles 189 and 190 of the Law shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

Art. 11. The Company shall have power to redeem its own shares.

Such redemption shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles, provided that such redemption has been proposed to each shareholder of the same class in the proportion of the capital or of the class of shares concerned represented by their shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that the excess purchase price may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of Articles.

Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

Management

Art. 12. The Company will be managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of one or several class A manager(s) and by one or several class B manager(s). The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The manager(s) shall be appointed and designated as class A manager or class B manager, and his/their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders representing more than half of the share capital of the Company, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the manager(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

In dealing with third parties, the manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object, provided the terms of these Articles shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of two managers to include at least one class A manager.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be), may from time to time sub-delegate its/his/her powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be) will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/her/their agency.

Art. 13. In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers shall appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall not have a casting vote. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers. In case of absence of the chairman, the board of managers shall be chaired by a manager present and appointed for that purpose. It may also appoint a secretary, who need not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least two 2 business days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minutes of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one manager by proxy, irrespective of whether they are a class A or class B manager.

The managers may participate in a board of managers meeting by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time, provided that a majority of the managers shall never attend the meeting while being located in the same foreign jurisdiction.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

The board of managers can validly deliberate and act only if two of its members are present or represented, including at least one class A manager and one class B manager.

Decisions of the board of managers are adopted by a majority of the managers participating to the meeting or duly represented thereto provided that at least one A manager and one B manager approve these resolutions.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or two managers. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or two managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

Art. 14. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his mandate.

General meetings of shareholders

Art. 15. In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five. In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing.

If the shareholders number exceeds twenty-five, the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case one general meeting shall be held at least annually in Luxembourg within six months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders may be held in the Grand-Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

Art. 16. General meetings of shareholders are convened and written shareholders resolutions are proposed by the board of managers, or the sole manager (as the case may be), failing which by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who need not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders or resolutions proposed in writing to the shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company.

If this quorum is not formed at a first meeting or at the first consultation, the shareholders are immediately convened or consulted a second time by registered letter and resolutions will be taken at the majority of the vote cast, regardless of the portion of capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

Financial year - Balance sheet

Art. 17. The Company's financial year begins on 1 January and closes on 31 December.

Art. 18. Each year, as of 31 December, the board of managers, or the sole manager (as the case may be) will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

At the same time the board of managers or the sole manager (as the case may be) will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 19. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

If the shareholders number exceeds twenty-five, such inspection shall be permitted only during the fifteen days preceding the annual general meeting of shareholders.

Supervision of the company

Art. 20. If the shareholders number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following their appointment dealing with the approval of the annual accounts.

At the end of this period and of each subsequent period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) until the holding of the next annual general meeting dealing with the approval of the annual accounts.

Where the thresholds of article 35 of the law of 19th December 2002, as amended, on the register of commerce and companies and the accounting and financial accounts of undertakings are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Dividend - Reserves

Art. 21. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Notwithstanding the provisions of article twenty-one, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Winding-up - Liquidation

Art. 23. The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles, or the sole shareholder (as the case may be) may resolve the dissolution of the Company.

Art. 24. The general meeting of shareholders with the consent of at least half of the shareholders holding three quarters of the share capital shall appoint one or more liquidator(s), physical or legal person(s) and determine the method of liquidation, the powers of the liquidator(s) and their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Applicable law

Art. 25. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measures

Exceptionally, the first financial year shall begin today and end on 31 December 2013.

Subscription - Payment

The appearing parties hereby declare to subscribe to the 82,000 (eighty-two thousand) shares issued by the Company as follows:

- Ms. Jane Hrouda, prenamed, subscribes to 49,200 (forty-nine thousand two hundred) shares;
and

- Mr. Christopher Quinn Rangé, prenamed, subscribes to 32,800 (thirty-two thousand eight hundred) shares

All the shares have been fully paid up in cash so that the amount of USD 82,000 (eighty-two thousand United States Dollars) is at the disposal of the Company.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at about one thousand eight hundred euro (EUR 1,800.-).

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the company, representing the entirety of the subscribed capital, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers:

- Ms. Jane Hrouda, with professional address at Pod Lipkami 1409/20, Smichov, Praha 5, 15000, Czech Republic as class A manager;

- Mr. Jean-Christophe Dauphin, with professional address at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg as class B manager; and

- Mr. Frank Pletsch, with professional address at 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg as class B manager

The managers shall serve for an undetermined duration.

In accordance with article twelve of the articles of association, the Company shall be bound by the sole signature of its single manager, or in the case of plurality of managers by the joint signature of two managers to include at least one class A manager.

2) The Company shall have its registered office at 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above mentioned appearing persons, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, this deed has been signed in Esch-sur-Alzette, on the date at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le vingt-cinquième jour de janvier.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

Comparaît:

Jane Hrouda, Pod Lipkami 1409/20, Smichov, Prague 5, 15000, République Tchèque, dûment représentée par Madame Sofia Afonso- Da Chao Conde, employée privée, domicilié à Esch-sur-Alzette, Grand-duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée par acte sous seing privé;

Christopher Quinn Range, Pod Lipkami 1409/20, Smichov, Prague 5, 15000, République Tchèque, dûment représentée par Madame Sofia Afonso- Da Chao Conde, employée privée, domicilié à Esch-sur-Alzette, Grand-duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée par acte sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, agissant en cette qualité, a requis du notaire instrumentant de dresser les statuts suivants (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer.

Dénomination - Objet - Siège - Durée.

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la «Loi»), notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée notamment par la loi du 18 septembre 1933 et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée.

Art. 2. La dénomination de la société sera «Toadsquare Holding S.à r.l.».

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile, et de manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la Société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant; de conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres et d'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou toute société appartenant au même groupe de sociétés, tout concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs décrits ci-dessus en vue de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social a son siège social dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de la ville de Luxembourg par décision du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille mesure provisoire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas).

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées ou de l'associé unique (selon le cas).

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à 82.000 USD (quatre-vingt deux mille Dollars Américains) représenté par 82.000 (quatre-vingt deux mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1USD (un Dollar Américain) chacune.

Le montant du capital de la Société peut être augmenté ou réduit au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) prise dans les formes requises pour la modification des Statuts.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions et chaque associé a un nombre de droit de vote proportionnel aux nombres de parts qu'il détient.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Art. 11. La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales.

Un tel rachat sera décidé au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés de l'associé unique (selon le cas) dans les conditions requises pour la modification des Statuts, sous condition de proposer ce rachat à chaque associé de la même classe en proportion de leur pourcentage de participation dans le capital social ou dans la classe de parts sociales concernée.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où le supplément du prix d'achat n'excède pas le montant des résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance composé d'un ou plusieurs gérants de classe A et par un ou plusieurs gérants de classe B. Le(s) gérant(s) n'est/ ne sont pas obligatoirement associé(s).

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) et désigné(s) en tant que gérant de classe A ou gérant de classe B, et sa/leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés prise par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société ou par décision de l'associé unique (selon le cas). La rémunération du/des gérant(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité.

L'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) peuvent/peut à tout moment, avec ou sans justification, révoquer et remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Vis-à-vis des tiers, le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et opérations en relation avec l'objet social dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

La Société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants incluant au moins un gérant de classe A.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) peut, de temps en temps, subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc qui n'est/ne sont pas nécessairement associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance ou le seul gérant (selon le cas) détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ces agent(s), la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président qui en cas d'égalité de voix, n'aura pas de voix prépondérante. Le président pourra présider toutes les assemblées du conseil de gérance. En cas d'absence du président, le conseil de gérance pourra être présidé par un gérant présent et nommé à cette occasion. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation faite par un gérant.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins 2 jours ouvrables avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de réunion.

Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre.

Les convocations peuvent être faites aux gérants oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants par procuration, indépendamment de leur qualification de gérant de classe A ou B.

Les gérants du conseil de gérance peuvent assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment, à condition qu'à aucun moment une majorité des gérants participant à la réunion ne soit localisée dans le même pays étranger.

Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si deux de ses membres sont présents ou représentés, incluant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou valablement représentés, à condition qu'au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B approuvent ses résolutions.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou par deux gérants. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou par deux gérants.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans un tel cas, les résolutions peuvent soit être documentées dans un seul document ou dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire téléfax, câble, télégramme, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié.

Art. 14. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Assemblée générale des associés

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq, les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas une assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg dans les six mois de la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés se tient dans la commune de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

Art. 16. Les assemblées générales des associés sont convoquées et des résolutions écrites des associés sont proposées par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt et un) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions des assemblées des associés ou les résolutions proposées par écrit aux associés ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale ou de la première consultation, les associés sont immédiatement convoqués ou consultés une seconde fois par lettre recommandée et les résolutions seront adoptées à la majorité des votes exprimés quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès verbal ou établis par écrit.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 17. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 18. Chaque année, à partir du 31 décembre, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants, des commissaires (s'il en existe) et des associés envers la Société.

Dans le même temps, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

Art. 19. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq, une telle communication ne sera autorisée que pendant les quinze jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

Surveillance de la société

Art. 20. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des associés suivant leur nomination relative à l'approbation des comptes annuels.

A l'expiration de cette période et de chaque période subséquente, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle suivante relative à l'approbation des comptes annuels.

Lorsque les seuils de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002, telle que modifiée, sur le registre du commerce et des sociétés et la comptabilité et les comptes financiers des entreprises seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou par l'associé unique (selon le cas) parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Dividendes - Réserves

Art. 21. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel qu'augmenté ou réduit le cas échéant, mais devront être repris si la réserve légale est inférieure à ce seuil de 10 %.

Les associés, à la majorité prévue par la Loi ou l'associé unique (selon le cas) peuvent décider à tout moment qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera distribué entre les associés au titre de dividendes au pro rata de leur participation dans le capital de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Nonobstant les dispositions de l'article vingt-et-un, l'assemblée générale des associés de la Société ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Dissolution - Liquidation

Art. 23. L'assemblée générale des associés, statuant sous les conditions requises pour la modification des statuts peuvent décider la dissolution anticipée de la Société.

Art. 24. L'assemblée générale des associés avec l'approbation d'au moins la moitié des associés représentant les trois quarts du capital social, devra nommer un ou plusieurs liquidateur(s) personne(s) physique ou morale et déterminer les mesures de liquidation, les pouvoirs des liquidateurs ainsi que leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au prorata de leur participation dans le capital de la Société.

Loi applicable

Art. 25. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Dispositions transitoires

Exceptionnellement le premier exercice social commencera ce jour pour finir le 31 décembre 2013.

Libération - Apports

Les parties comparantes déclarent par la présente souscrire aux 82.000 (quatre-vingt deux mille) parts sociales comme suit:

- Ms. Jane Hrouda, ci-dessus dénommée, souscrit à 49.200 (quarante-neuf mille deux cent) parts sociales; et
- Mr. Christopher Quinn Range, ci-dessus dénommé, souscrit à 32.800 (trente-deux mille huit cent) parts sociales

Toutes les parts sociales ont été et entièrement libérées par apport en numéraire, de sorte que le montant de 82.000 USD (quatre-vingt deux mille Dollars Américains) est à la disposition de la Société.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille huit cent euros (EUR 1.800,-).

Résolution des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés en tant que gérants:

- Madame Jane Hrouda, ayant son adresse professionnelle à Pod Lipkami 1409/20, Smichov, Prague 5, 15000, République Tchèque, en tant que gérant de classe A;

- Monsieur. Jean-Christophe Dauphin, ayant son adresse professionnelle à 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, en tant que gérant de classe B; et

- Mr. Frank Pletsch, ayant son adresse professionnelle à 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, en tant que gérant de classe B

Les gérants sont nommés pour une durée indéterminée.

Conformément à l'article douze des Statuts, la Société est engagée par la seule signature de son gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants, incluant au moins un gérant de classe A.

2) Le siège social de la Société est établi au boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête des personnes comparantes les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date figurant au commencement de ce document.

Le document ayant été lu au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 31 janvier 2013. Relation: EAC/2013/1512. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2013028727/540.

(130034456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2013.

Venus Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 55.063.

EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal d'une assemblée générale ordinaire tenue en date du 28 janvier 2013 que:

L'assemblée accepte la démission de Monsieur John Weber et de Monsieur Guy Lanners de leur fonction d'administrateur.

L'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs:

Monsieur Roberto SANNA, né le 18.09.1967 à Gênes (I), demeurant à Voskovcova 61 CZ-15200 Prague 5

Madame Zuzana FAMIGLIETTI, né le 10.06.1954 à Benesov (CZE), demeurant à Zborovska 751/2 CZ-15200 Prague 5 (CZE).

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2019.

L'assemblée décide de reconduire le mandat de l'administrateur et de l'administrateur-délégué de Monsieur LEO-PERSONNETAZ Claudio, né le 29.07.1955 à Aosta (Italie), demeurant à Zatecka 41/4 CZ-11000 Praha 1 (Tchéquie). Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2019.

L'assemblée décide de reconduire le mandat du commissaire aux comptes la société Fidu-Concept Sàrl, ayant son siège social à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le no B 38136.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2019.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013030190/24.

(130036452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2013.

White Mountains Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 52.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 167.137.

In the year two thousand and twelve, on the nineteenth day of December.

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "White Mountains Investments (Luxembourg) S.à r.l.", a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 167.137 (the "Company"), incorporated by a deed enacted by the undersigned notary, on 22 February 2012 and published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 993 dated 11 April 2012, and lastly amended by a deed enacted on 8 May 2012 by the undersigned notary and published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 1486 dated 14 June 2012.

THERE APPEARED:

The sole shareholder of the Company, WM Alameda (Gibraltar) Limited, a company incorporated under the laws of Gibraltar having its registered office at Suite 1, Burns House, 19 Town Range, Gibraltar (the "Sole Shareholder" or "Contributor"), duly represented by Mrs Alexia UHL, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated 19 December 2012.

The above-mentioned proxy, being initialled "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the notary to record as follows:

I. - That the 51 (fifty one) shares of the Company with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Sole Shareholder states as having been duly informed beforehand.

II. - The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 1,000 (one thousand United States Dollars), so as to raise it from its current amount of USD 51,000 (fifty one thousand United States Dollars) to USD 52,000 (fifty two thousand United States Dollars) by the issuance of 1 (one) new share with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars), subject to the payment of a global share premium amounting USD 1,999,000 (one million nine hundred ninety-nine thousand United States Dollars), payable on the share premium account of the Company, the whole to be fully paid up through a contribution in cash;
3. Subscription and payment by WM Alameda (Gibraltar) Limited of the new share by way of a contribution in cash;
4. New composition of the shareholding of the Company;
5. Approval of the subsequent amendment of article 8, paragraph 1 of the Company's articles of association in order to reflect the new share capital pursuant to the above resolutions; and
6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is resolved further that all the documentation produced to the

meeting has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 51,000 (fifty-one thousand United States Dollars) to USD 52,000 (fifty-two thousand United States Dollars) by the issue of 1 (one) new share with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) (the "New Share"), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 1,999,000 (one million nine hundred ninety-nine thousand United States Dollars) (the "Share Premium"), payable on the share premium account of the Company, out of which an amount of USD 100 (one hundred United States Dollars) be allocated to the legal reserve, the whole to be fully paid up through a contribution in cash (the "Contribution").

Third resolution

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Contributor of the New Share together with the Share Premium through the contribution in cash of a total amount of USD 2,000,000 (two million United States Dollars).

Contributor's Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Contributor, here represented by Mrs Alexia UHL, pre-named. The Contributor declares to subscribe to the New Share in the Company and to pay it up entirely together with the Share Premium through the Contribution.

Evidence of the Contribution's Existence

A proof of the Contribution has been given to the undersigned notary.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, and the Contribution having been fully carried out, the shareholding of the Company is now composed of:

- WM Alameda (Gibraltar) Limited, holder of all the 52 (fifty-two) shares of the Company.

The notary acts that all the 52 (fifty-two) shares representing the entire share capital of the Company are duly represented, so that the meeting can validly decide on the following resolution:

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contribution having been fully carried out, it is resolved to amend article 8, paragraph 1 of the Company's articles of association to read as follows (article 8, paragraph 2 remaining unchanged):

" **Art. 8.** The Company's capital is set at USD 52,000 (fifty-two thousand United States Dollars), represented by 52 (fifty-two) shares of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about EUR 2,400 (two thousand four hundred Euro).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing person, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder of the appearing person has signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le dix-neuvième jour de décembre.

Par devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg soussigné.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de «White Mountains Investments (Luxembourg) S.à r.l.», une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 167.137 (la «Société»), constituée suivant acte notarié du notaire instrumentant, le 22 février 2012 et

publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 993 du 11 avril 2012, dernièrement modifié par un acte reçu le 8 mai 2012 par le notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1486 du 14 juin 2012

A COMPARU:

L'associé unique de la société, WM Alameda (Gibraltar) Limited, une société constituée selon le droit de Gibraltar, ayant son siège social au Suite 1, Burns House, 19 Town Range, Gibraltar Associé Unique» ou l'«Apporteur», dûment représenté par Madame Alexia UHL, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé datée 19 décembre 2012.

La procuration susmentionnée, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

L'Associé Unique représenté comme indiqué ci-dessus, a demandé au notaire d'enregistrer comme suit:

I.- Que les 51 (cinquante et une) parts sociales de la Société, d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars Américains) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de telle sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour, dont l'Associé Unique a été dûment informé par avance.

II.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 1.000 USD (mille Dollars Américains), afin de le porter de son montant actuel de 51.000 USD (cinquante et un mille Dollars Américains) à 52.000 USD (cinquante-deux mille Dollars Américains) par l'émission d'1 (une) nouvelle part sociale d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars Américains), soumise au paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 1.999.000 USD (un million neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille Dollars Américains) payable sur le compte de prime d'émission de la Société, l'intégralité devant être libérée par un apport en numéraire;

3. Souscription et paiement par WM Alameda (Gibraltar) Limited de la nouvelle part sociale au moyen d'un apport en numéraire;

4. Nouvelle composition du capital social de la Société;

5. Approbation de la modification subséquente de l'article 8, paragraphe 1 des statuts de la Société afin de refléter le nouveau capital social suivant l'augmentation de capital suivant les résolutions ci-dessus; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée; l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et accepte en conséquence de délibérer et voter sur tous les points à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 1.000 USD (mille Dollars Américains) afin de le porter de son montant actuel de 51.000 USD (cinquante et un mille Dollars Américains) à 52.000 USD (cinquante-deux mille Dollars Américains) par l'émission d'1 (une) nouvelle part sociale d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars Américains) (la «Nouvelle Part Sociale»), soumise au paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 1.999.000 USD (un million neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille Dollars Américains) (la «Prime d'Emission»), payable sur le compte de prime d'émission de la Société, dont un montant de 100 USD (cent Dollars Américains) devra être alloué à la réserve légale, l'intégralité devant être libérée par un apport en numéraire (l'«Apport»).

Troisième résolution

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Apporteur de la Nouvelle Part Sociale et de la Prime d'Emission par le biais de l'apport en numéraire d'un montant total de 2.000.000 USD (deux millions de Dollars Américains) et de les libérer entièrement au moyen de l'Apport.

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Apporteur, ici représenté par Madame Alexia UHL, prénommée. L'Apporteur déclare souscrire la Nouvelle Part Sociale dans la Société et la libérer entièrement avec la Prime d'Emission au moyen de l'Apport.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée au notaire soussigné.

Quatrième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes et l'Apport décrit ci-dessus ayant été totalement réalisé, le capital social de la Société est maintenant détenu par:

- WM Alameda (Gibraltar) Limited, détentrice de toutes les 52 (cinquante-deux) parts sociales de la Société.

Le notaire établit que les 52 (cinquante deux) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont dûment représentées de sorte que la présente assemblée peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

Cinquième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes et l'Apport ayant été totalement réalisé, il est décidé de modifier l'article 8, paragraphe 1 des statuts de la Société (les «Statuts») afin d'être lu comme suit (l'article 8 paragraphe 2 restant inchangé):

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 52.000 (cinquante-deux mille Dollars Américains), représenté par 52 (cinquante-deux) parts sociales d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars Américains) chacune».

Coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec l'augmentation de son capital social, ont été estimés à EUR 2.400 (deux mille quatre cents euros).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été rédigé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme décrit ci-dessus, dont le nom, prénom, statut civil et lieu de résidence sont connus du notaire, la mandataire de la partie comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 décembre 2012. LAC/2012/61667. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 7 février 2013.

Référence de publication: 2013028149/182.

(130034102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

Garage Muller Lintgen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7450 Lintgen, 33, route Principale.

R.C.S. Luxembourg B 73.668.

Par la présente, nous vous prions de bien vouloir publier au Mémorial et inscrire en votre registre l'information ci-après relative à la société anonyme GARAGE MULLER LINTGEN S.A., inscrite en votre registre sous le numéro B 73 668:

INFORMATION

«Par lettre recommandée avec AR en date du 19 février 2013, la société à responsabilité limitée EBC, EUROPEAN BUSINESS CONSULTING S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-1617 LUXEMBOURG, 66, rue de Gasperich a démissionné avec effet immédiat de son mandat de commissaire aux comptes de la société anonyme GARAGE MULLER LINTGEN S.A., établie et ayant son siège social à L-7450 LINTGEN, 33, route Principale, inscrite au Registre de Commerce Luxembourg sous le numéro B 73 668.»

Luxembourg, le 19 février 2013.

Fiduciaire de l'Est

L-6415 ECHTERNACH

L-1617 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2013030231/21.

(130036225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2013.
